



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2024

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle, Mme Ghislaine JUY, Mme Françoise GILLET, Mr Gilles LAVRY

Absent excusé : Mme Emilie ROTH DIT BETTONI donnant procuration à Mr Nicolas TONNELIER

Secrétaire de Séance : Mr BOLE Hervé

Début de la séance : 19h07

+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 décembre 2023

Approbation à l'unanimité.

+ DELIBERATION 001-2024 : Syndicat intercommunal des eaux

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération 053-2023 car le conseil municipal doit désigner deux délégués au lieu d'un, ainsi qu'un suppléant. Mr BÔLE Hervé et Mr MOÏSE Polydamas sont désignés délégués, et Mme JUY Ghislaine est désignée suppléante.

Approuvé à l'unanimité.

+ DELIBERATION 002-2024 : Changement de tarif de la MTL

Mr le Maire expose qu'à la suite des nombreuses réparations et améliorations de la Maison du Temps Libre (salle des fêtes communale), il devient nécessaire de revoir le tarif de celle-ci pour 2025. Pour les habitants d'Ougney, le tarif passera à 150 € la journée et 300 € le week-end. Concernant les personnes extérieures, le tarif passera à 250 € la journée et 500 € le week-end. Le nouveau tarif s'appliquera pour toutes les locations à partir de 2025, sauf celles déjà réservés à ce jour. Pour les associations de la commune, et les anciens combattants la commune offre toujours deux gratuités de la salle. Pour les associations du RPI, la gratuité se fera sur demande et sur acceptation du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

+ DELIBERATION 003-2024 : Délibération des 25%

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur la possibilité, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (l'exécutif de la collectivité territoriale étant en droit de le faire jusqu'à l'adoption de ce budget). En



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 705 586.90 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 176 396.72 €, soit 25% de 705 586.90 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Adoucisseur MTL article 21318 : 5 000 €
- Caméra article 2158 : 5000 €
- Cage d'escalier article 21318 : 5 000 €
- Décoratrice d'intérieure article 2031 : 5 000 €
- Containeur article : 5000 €
- Restaurant article 21321 : 15 000 €

TOTAL = 40 000 € (inférieur au plafond autorisé de 176 396.72 €)

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 004-2024 : Cession de terrain à Jura Nord

Monsieur le Maire expose que la commune dispose d'un terrain sur lequel l'assainissement pourrait être fait, il s'agit de l'ancien terrain de tennis cadastré ZR 9, situé à la sortie du village direction Thervay. Celui-ci doit être rétrocédé à la CCJN afin qu'elle puisse commencer les études afférentes. Ce terrain permet à la commune d'utiliser son propre foncier, ce qui accélère nettement la procédure et économise l'achat d'un terrain. Cette cession se fera à l'euro symbolique. Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de céder ce terrain et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette cession.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 005-2024 : Devis Lave-Vaisselle

Mr le Maire expose que le lave-vaisselle semble refonctionner depuis quelques semaines, et que le devis de 9 702 € reste trop élevé. Il propose néanmoins de commander le plateau roulant en inox avec l'étagère pour un montant de 928 € HT qui permettra de gagner en plan de travail dans la cuisine.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité le devis, et accepte à l'unanimité l'achat du plateau roulant avec son étagère.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

+ Devis AEV Caméra

Mr le Maire expose que pour donner suite au passage du référent sécurité de la gendarmerie, le boîtier enregistreur de nos caméras n'est pas aux normes. Celui-ci doit être dans une pièce sécurisée, après échange, le boîtier pourrait se trouver dans le bureau du maire, il faut donc le déplacer, et modifier les caméras sans fil par des caméras filaire. Le devis joint d'un montant de 5 181.89 € TTC facture uniquement la différence entre nos caméras et les nouvelles, ainsi que l'installation et le tirage du câble sur plus de 70 mètres. Le conseil municipal décide d'ajourner le devis, car celui-ci n'est pas assez précis sur la reprise des caméras, et sur le modèle des nouvelles caméras.

+ Devis des cages d'escalier

Mr le Maire expose les devis de la Menuiserie Seprey fait pour les cages d'escalier des deux écoles de la commune, dont celle menant à la salle du conseil. Le montant global est de 14 500 € dont une demande de participation financière a été faite à Jura Nord, les écoles les utilisant. Le conseil municipal décide d'ajourner ces devis, car ils ne sont pas assez précis, et demande donc qu'ils soient refaits avec plus de précisions, qu'un devis comparatif soit fait et décide d'attendre le retour de Jura Nord quant à leur financement.

+ Devis décoratrice d'intérieur

Mr le Maire expose le devis de Inspi Deco JS de 17 900 € TTC pour la prestation de décoration intérieure et conseil pour la rénovation du restaurant de la commune. Les conseillers souhaitent que l'entrepreneuse vienne au prochain conseil afin d'expliquer plus en détail en quoi consistera son accompagnement, et demande également un devis comparatif.

+ DELIBERATION 006-2024 : Devis ONF

Mr le Maire expose de devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2024 à hauteur de 6 024.09 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

+ DELIBERATION 007-2024 : Devis Tonte

Mr le Maire expose le devis de 15 120 € TTC de Liabaud Larry pour la tonte de la commune pour l'année 2024. Ce devis, inférieur à la prestation de Jura Nord (18 480 €) ferait économiser à la commune 3 360 € par an. De plus Mr le Maire explique qu'il reçoit de nombreuses plaintes concernant la prestation de tonte des agents de la CCJN.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 008-2024 : Devis Resotaineur

Mr le Maire expose le devis de Resotaineur pour la pose d'un conteneur à côté de la MTL, afin d'y entreposer les tables et bancs de la commune pour les diverses manifestations. Le devis est de 4 270.8 € TTC et l'implantation a été validée par les architectes des bâtiments de France.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 009-2024 : Terrain impasse sur le moulin

Mr le Maire expose qu'une personne l'a contactée pour acheter le terrain impasse sur moulin. Pour rappel ce terrain a été acquis par la commune afin de créer une place de retournement pour le camion poubelle. Depuis, pour donner suite à nos sollicitations, personne ne s'est manifestée pour mettre en pâture ce terrain qu'il va falloir entretenir. Il est proposé à la commune l'achat du terrain pour 30 000 € puisque celui-ci est plus petit à la suite de la construction de la place de retournement, nous l'avons acheté 34 000 €. Il est proposé de mettre 3 Tinys Houses, dont deux avec couchage et une exclusivement en sanitaire, afin de les louer. Mr le Maire approuve cette idée qui permettrait à la commune de toucher les taxes de séjour, n'est pas concurrentiel avec les chambres d'hôtes présentes sur la commune et développerais le tourisme dans notre village. Cela permettrait également de faire des couchages supplémentaires à proximité pour les personnes qui louent la salle des fêtes. Mr le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette vente et de lui donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente. Il est également précisé qu'une servitude de passage sera faite à vie à l'égard de la commune pour la place de retournement du camion poubelle avec interdiction stricte de s'y garer, cela évite des frais supplémentaires de bornage du terrain.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 010-2024 : Prime exceptionnel du pouvoir d'achat

Mr le Maire expose que le comité social territorial réuni le 14 novembre dernier a émis un avis favorable de principe à toutes les saisines du CST dès lors que les collectivités versent la prime pouvoir d'achat sur la base des plafonds prévus par le décret du 31 octobre 2023. La prime du pouvoir d'achat a été évoqué dans les divers du dernier conseil, ainsi chaque agent recevra sur la paie de février la prime au prorata de leurs heures de travail.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 011-2024 : Convention SIDEC

Mr le Maire expose que le Sidec est notre prestataire informatique, il assiste la commune sur plusieurs prestations en rapport avec nos différents logiciels. La convention datant de 6 ans, celle-ci doit être renouvelée.

Approuvé à l'unanimité



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 012-2024 : Soutient ONF

Mr le Maire expose la demande de soutien des syndicats de l'ONF concernant la situation de l'emploi à l'Office national des forêts, et déplore cet état de fait qui engendre un surcroît de travail pour le personnel restant en place.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 013-2024 : Subventions

Mr le Maire expose que les demandes de subventions reçues :

- Association Sportive du collège de Pesmes : 4 enfants de la commune sont concernés. Mr Lavry étant personnellement concerné sort et ne participe pas au vote. Mr le Maire propose d'allouer 50 € par enfants. Approuvé à l'unanimité des votants.
- MAM : La MAM d'Ougney demande une subvention pour son fonctionnement et la mise en place de plusieurs manifestations dans l'année. Mr le Maire propose une subvention de 1000 €. Approuvé à 10 pour et 1 contre.
- Club de Foot de Pesmes : 13 enfants de la commune sont concernés, et Mrs Bôle, Tonnelier et Jouillerot sortent et ne participe pas au vote car ils sont personnellement concernés. Mr le Maire n'est pas favorable à subventionner les clubs sportifs, qui ne font pas partie du RPI, ni de Jura Nord. Une subvention de 150 € est voté avec 6 pour et 1 contre.
- Secours populaire : Monsieur le Maire n'y est pas favorable car c'est une association nationale qui peut avoir des aides à d'autres niveau (département, région...). Refus à l'unanimité.
 - ADMR : Il en va de même pour l'association ADMR. Refus à l'unanimité.
- SDIS de Thervey : Mr le Maire propose une subvention de 300€, les pompiers se déplaçant chaque année pour le 14 juillet organisé par la commune. Approuvé à l'unanimité.
- Souvenirs Français : cette année le Souvenirs français va organiser les 80 ans du Maquis de Saligney par un grand week-end cet été avec feux d'artifice et marche aux flambeaux. Mr le Maire propose de leur allouer une subvention de 300 € et la gratuité de la salle des fêtes s'ils en ont besoin. Approuvé à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Protection sociale complémentaire : à partir de janvier 2025 et janvier 2026, les communs employeurs devront participer à la complémentaire prévoyance et la mutuelle de leurs agents. Le centre de gestion propose de lancer un appel d'offre afin de trouver la meilleure offre de protection sociale complémentaire pour les agents. La commune participe à cet appel d'offre, et pourra, si le contrat présenté en fin d'année ne lui convient pas, refuser d'y adhérer.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

- Signalisation de la commune : une réunion a été faite avec le département, concernant les solutions à envisager pour la vitesse route de Saligney, route de Taxenne et rue des Jardins. Route de Taxenne, la seule solution envisageable sera de poser un plateau lorsque l'assainissement sera fait, il en va de même route de Saligney, un plateau viendra remplacer le petit dos d'âne mis en place, il est également envisagé de modifier la signalisation entre la grande rue et cette rue. Concernant la rue des Jardins, il serait judicieux d'arborer tout le long afin de limiter la visibilité des automobilistes, de réduire les accotements pour rétrécir la chaussée et de modifier la signalisation. Un deuxième rendez-vous est prévu fin février.
- 14 juillet 2024 : Suite à la demande de plusieurs administrés, les chanteurs présents aux vœux du Maire viendront au 14 juillet de notre commune pour un nouveau concert à trois chanteurs de 19h00 à 21h00, suivi d'une prestation DJ jusqu'à 2h00. Le devis s'élève à 3000 € TTC. Le feu d'artifice sera sensiblement le même que celui de l'année précédente.
- Dératisation : La commune n'a aucune obligation de dératisation, sauf pour ses établissements communaux. La fourniture d'anti-rat est interdite. Malheureusement, peu de solution existe, car les ordures ménagères mal traitées ou mal déposées dans les bacs à ordures et les composteurs les attirent. De plus, Ougney se trouve dans « une cuvette » entre Vitreux et Thervay, il faudrait qu'ils dératisent également car les égouts sont communiquant, pour une action vraiment efficace Malgré cela, la municipalité a décidé d'accepter le devis d'Estivalet pour une dératisation « choc » à hauteur de 1 896€ pour la totalité du village (le devis comprenant deux interventions).
- Rue des mines : Les bas-côtés communaux de la route sont très abimés, plusieurs administrés demandent qu'ils soient réparés. Le même souci est apparu rue des Jardins, au niveau de la route. Un tour du village va être fait par la commission Urbanisme/Voirie pour faire un état des lieux, puis les décisions seront prises au cas par cas.
- Arbre et grillage du terrain au-dessus de la butte : Plusieurs arbres sur la butte menacent de tomber, notamment sur le transformateur à proximité. C'est un terrain communal. Les arbres menaçants de tomber vont être coupés, de plus ils gênent la visibilité lors du 14 juillet. De plus, le terrain derrière est occupé par des vaches qui abiment le grillage, le propriétaire va être contacté.
- ACCA : L'association de la chasse n'a plus de secrétaire et de trésorier. Le titre émis l'année précédente de 5000€ n'est payé que de moitié, un titre a été fait du même montant en 2024 car la cabane de chasse est toujours en place. Ils se sont cependant acquis des frais de procédure pour lesquels ils ont été condamnés et se sont engagés à payer la totalité du titre 2023 avant fin février.



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

- Conseil des jeunes : il a été mis en place pendant la boum de Noël, il prévoit 3 manifestations cette année : le 28 avril, cross des enfants (matin pour les petits et après-midi pour les grands) avec une buvette tenue par le comité des fêtes avec le soutien des parents des enfants participants au cross. Au 2^{ème} trimestre un repas dansant et en fin d'année scolaire visualisation d'un film dans le parc du city stade avec couverture et pique-nique tiré du sac.

Séance clôturée à 23h37

Le secrétaire de séance
Bôle Hervé

Mr le Maire
IVANES Cédric